

## CAFIPEMF SESSION 2019

### NOTE RELATIVE A L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSIBILITE

Extrait de l'article 4 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur :

« L'épreuve d'admissibilité repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, comprenant un rapport d'activité et le(s) rapport(s) d'inspection.

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Pour ce faire le candidat s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

Ce rapport peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité. ».

Le rapport d'activité comprend 5 pages maximum hors annexes. Il peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité.

La page de garde du dossier est téléchargeable à l'une des adresses Internet suivantes :

<http://dsden54.ac-nancy-metz.fr> Examens et concours, Concours et examens enseignants 1<sup>er</sup> degré

<http://pial.ac-nanc-metz.fr> Ressources humaines, Concours-Examens

sera obligatoirement utilisée et devra être **dactylographiée**.

Le jour de l'épreuve, vous êtes autorisé à apporter votre dossier et vos notes personnelles.

Vous êtes autorisé à l'exclusion de tout autre matériel, à vous munir d'un micro-ordinateur vous permettant la lecture des données présentées sur le support numérique : CD, DVD, clé USB.

Vous veillerez à apporter une rallonge électrique car seul l'accès à un branchement usuel est fourni.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté vous incombe. Le temps d'installation est compris dans le temps de votre prestation.

Le dossier (un seul document comprenant un rapport d'activité et le(s) rapport(s) d'inspection) doit être exclusivement **envoyé en version numérique au format pdf** à l'adresse suivante : [patricia.clement@ac-nancy-metz.fr](mailto:patricia.clement@ac-nancy-metz.fr) **au plus tard le mercredi 9 janvier 2019, 17h**.

Ce dossier en **version numérique au format pdf** doit être adressé, pour information, à votre IEN de circonscription.